



Conseil en finances locales

**Société de
Conseil aux
Collectivités
Locales**

1, rue Dr Fleury
Papillon 69100
Villeurbanne –
Tel : 04 37 45 19 00
– Mail : contact@acticonseil.com –
www.acticonseil.com
SARL au capital de
20 000 € - SIRET :
49491346000015 -
TVA
intracommunautaire :
FR 95 494 913 460 –
Code APE 7021 Z

Analyse
prospective du
budget annexe
ordures
ménagères

CC Bugey Sud

Réunion du 20
juillet



Contexte

- ❑ Avant la fusion de la CC Bugey Sud (CCBS) et de la CC du Valromey (CCV), la compétence « gestion des déchets ménagers » était exercée
 - Par le SIVOM du Bas-Bugey, qui intervenait sur l'ensemble de la CCV et sur une partie du périmètre de la CCBS
 - Par la CCBS, qui intervenait directement sur le territoire des communes de l'ex-CC Terre d'Eaux (CCTE)
- ❑ La fusion des deux CC au 1^{er} janvier 2017 a entraîné la dissolution du SIVOM : la CCBS exerce désormais directement la compétence sur l'ensemble de son périmètre



ETAPE 1 | Rétrospective 2013-2016

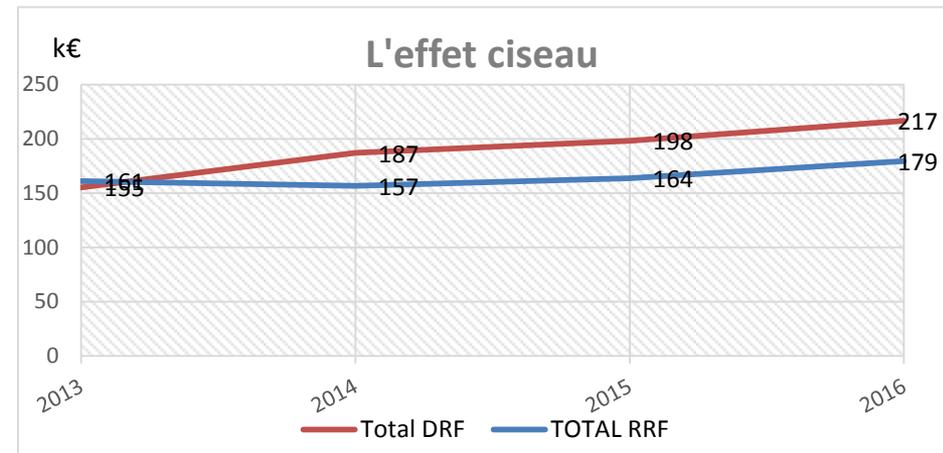
ETAPE 2 | Création du budget annexe 2017

ETAPE 3 | Prospective 2017-2021

Ex – CCTE : l'équilibre budgétaire

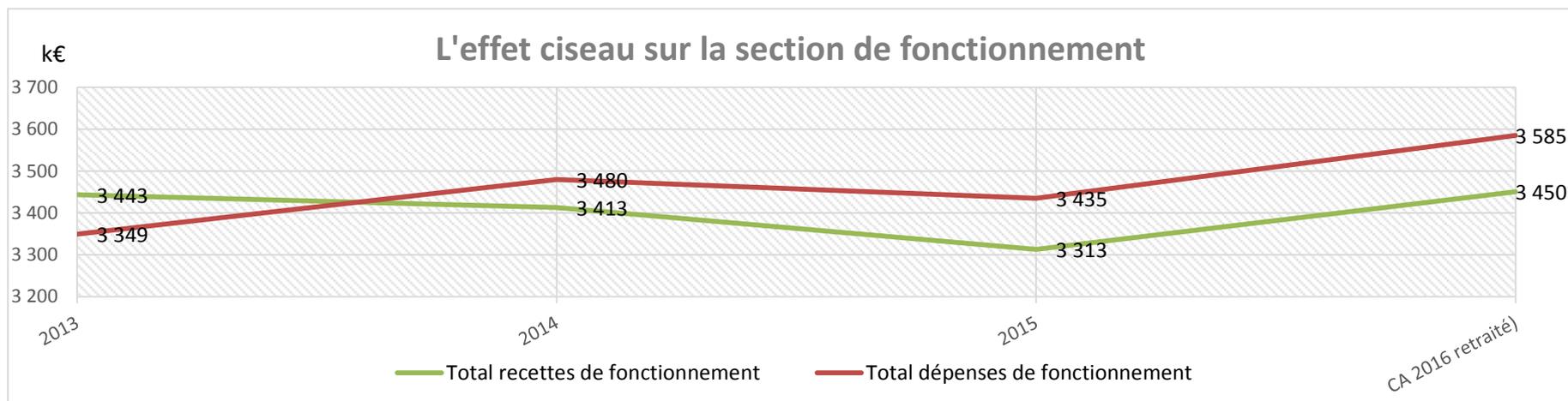
- Concernant l'ex-CCTE, les dépenses et recettes du service ont été prises en charge par le budget général de la CCBS de 2014 à 2016
 - Déficit annuel du service pris en charge par la CCTE auparavant

en k€	2013	2014	2015	2016
Total DRF	155	187	198	217
Total RRF	161	157	164	179
Résultat de fonctionnement	6	-30	-35	-37
Dépenses d'équipement	0	0	7	0
Recettes d'équipement	0	0	0	0
Résultat d'investissement	0	0	-7	0
Résultat de l'exercice	6	-30	-42	-37



- Le service est déficitaire depuis 2013 malgré un excédent apparent car 15 k€ de charges de personnel affectées au service n'étaient pas imputées au service OM en 2013
 - Hausse des coûts de collecte et traitement en 2014, et de la contribution à la déchetterie en 2016
 - La baisse des recettes en 2014 est essentiellement liée à la sortie de Groslée, réintégrée en 2016 après sa fusion avec Saint-Benoît
 - Depuis le 01 01 2014 décision de mieux valoriser le personnel affecté au service OM et d'adapter la taxe OM en conséquence (choix politique de CCBS)
- Malgré l'augmentation du taux de TEOM en 2015 et en 2016 le déficit de fonctionnement

Le SIVOM : l'effet ciseau sur la section de fonctionnement



- ❑ En 2014, les charges à caractère général ont connu une augmentation significative liée aux contrats de prestations de services (déchetteries et collecte)
 - Nouvelle augmentation en 2016 (*en intégrant décembre*) liée aux déchetteries et à la collecte des OM
- ❑ De 2013 à 2016, les recettes de fonctionnement du SIVOM ont globalement diminué
 - Baisse en partie liée au rattachement des recettes « éco-emballages » (recettes 2015 perçues en 2016)
 - Baisse des recettes de redevance spéciale (-20 à -30 k€ par rapport à 2013)
 - Stagnation des recettes de TEOM : hausse des bases (environ 2% par an) compensée par une baisse chaque année des taux (choix politique du SIVOM pour maintenir les recettes)
- ❑ La baisse des recettes et l'augmentation régulière des dépenses ont entraîné un déficit du service à partir de 2014, que les excédents reportés des exercices antérieurs couvraient

Montants en k€	2013	2014	2015	CA 2016 retraité)
Résultat de fonctionnement	94	-67	-122	-134

Le SIVOM : financement de la section d'investissement

Montants en k€	2013	2014	2015	2016 (11 mois)
Solde global de clôture au 31/12/n	3 070	3 144	3 094	2 402
<i>Dont résultats de fonctionnement</i>	2 922	2 767	2 653	2 492
<i>Dont résultats d'investissement</i>	148	377	441	-90
Dépenses d'équipement de l'exercice	360	130	50	602
Epargne brute	196	50	-13	-67
Epargne nette	152	4	-61	-117
Encours de dette au 31/12/n	573	527	479	428
Capacité de désendettement en années	3	11	-36	-6

- ❑ Le SIVOM disposait d'excédents reportés significatifs, notamment en section de fonctionnement
 - Ces excédents ont permis d'autofinancer des dépenses d'équipement modérées de 2013 à 2015 sans recours à l'emprunt
- ❑ En 2016, le SIVOM a réalisé des dépenses d'équipement de 602 k€ pour la pose de containers semi-enterrés (CSE).
- ❑ En l'absence d'épargne, ces dépenses ont été couvertes par la consommation des excédents reportés
 - d'abord de la section d'investissement
 - puis depuis 2016 de la section de fonctionnement

Conclusion

- ❑ Le déficit annuel de fonctionnement du service, pour l'ex-SIVOM comme pour les 5 communes de l'ex-CCTE, impose désormais, pour financer tout investissement à venir
 - Soit de consommer les excédents reportés de la section de fonctionnement
 - Soit de réaliser des emprunts nouveaux

- ❑ **Or, les excédents de fonctionnement reportés doivent être également consacrés à couvrir le déficit annuel de la section de fonctionnement**
 - Ces excédents permettent d'assurer l'équilibre budgétaire pendant quelques années, à condition de financer les investissements par emprunt
 - En effet, si les investissements ne sont pas couverts par des emprunts, les excédents reportés de fonctionnement seront obligatoirement affectés en investissement

- ❑ **Une fois les excédents de fonctionnement consommés, une hausse de la TEOM sera incontournable**

ETAPE 1 | Rétrospective 2013-2016

ETAPE 2 | **Création du budget annexe 2017**

ETAPE 3 | Prospective 2017-2021

La création du budget annexe

- ❑ Suite à la dissolution du SIVOM, la CCBS a voté un budget annexe « ordures ménagères » portant sur l'ensemble de son périmètre, en consolidant les données budgétaires
 - Des communes de l'ex-CCTE
 - De l'ex-SIVOM reprise des résultats reportés (2 402 k€ d'excédent global au 31/12/2016), de l'emprunt en cours (CRD de 428 k€ au 31/12/2016) et des restes à réaliser (205 k€ de RAR pour un bon de commande TRIMAX sur les secteurs 1, 2 et 3) soit un RAN disponible de 2 197 k€
- ❑ Dans la mesure où le CA 2016 du SIVOM avait été arrêté au 1^{er} décembre 2016, le premier budget annexe OM pour 2017 a intégré les dépenses résiduelles du SIVOM
- ❑ Des économies de structure liées à la dissolution du SIVOM et au périmètre élargi du service OM ont été réalisées
 - Suppression des indemnités des élus de l'ex-SIVOM (environ 37 k€)
 - Réduction de masse salariale estimée à 20 k€
- ❑ La CCBS a mis en place en mars 2017 un plan pluriannuel d'investissement (PPI) de cadrage et d'exploitation afin de projeter les dépenses et recettes de 2017 à 2021

Présentation du PPI de cadrage réalisé par la CCBS

- ❑ La CCBS a également repris les marchés et contrats en cours du SIVOM, notamment le marché pour la fourniture, la livraison et la mise en place des CSE « TRIMAX » passé par le SIVOM en avril 2016
 - Les premières commandes du SIVOM représentent un total de 807 k€, dont 602 réalisés en 2016 et 205 k€ de RAR en 2017
 - Les RAR sont couverts par les excédents reportés du SIVOM
- ❑ La fourniture des CSE sur l'ensemble du territoire de l'ex-SIVOM avait été évaluée à 4 090 k€
 - En retirant les 807 k€ déjà réalisés ou en RAR, ce programme représenterait 3 283 k€ de dépenses supplémentaires, qui ne pourront être couvertes intégralement par les excédents reportés
 - Les résultats reportés du SIVOM permettent de couvrir les RAR, mais sont insuffisants pour réaliser l'intégralité de la mise en place des CSE TRIMAX
- ❑ La mise en place des CSE TRIMAX sur l'ensemble du territoire de l'ex-SIVOM aurait donc nécessité un recours à l'emprunt et/ou une hausse de la TEOM, indépendamment de la fusion des CC
- ❑ Dans la mesure où le marché « TRIMAX » est un marché à bons de commande sans montant minimum, la CCBS aurait la possibilité
 - De limiter l'investissement à certains secteurs géographiques, voire de stopper tout investissement
 - Cela entraînerait une inégalité de service sur le territoire, qu'il faudrait corriger par un zonage de la TEOM
 - De poursuivre l'installation des CSE sur l'ensemble du territoire (y compris l'ex-CCTE)
 - Compte tenu de la durée du marché, les derniers bons de commande pourront être signés en avril 2020

Présentation du PPI de cadrage réalisé par la CCBS

Montants en k€ TTC	2016	2017	2018	2019	TOTAL
Mise en place des CSE TRIMAX sur l'ensemble du territoire	602	1 720	1 358	832	4 512
Mise aux normes déchetteries et plateformes		100	900		1 000
TOTAL dépenses PPI	602	1 820	2 258	832	5 512
Total recettes PPI (FCTVA + subventions déchetterie)		307	669	206	1 182
Besoin de financement		1 513	1 589	626	3 728

- ❑ Le PPI intègre une estimation du coût de réalisation des CSE TRIMAX sur l'ensemble du territoire, y compris l'ex-CCTE (par équité entre les usagers)
 - Ont également été intégrés 1 000 k€ d'investissements pour la mise aux normes des trois déchetteries, qui s'impose à la CCBS
- ❑ Ce PPI représente 5 512 k€ de dépenses, dont 602 k€ réalisés en 2016, soit 4 910 k€ de dépenses à réaliser sur la période 2017-2019
 - Le besoin de financement s'élève à 3 728 k€

Economies prévisionnelles de fonctionnement liées aux investissements TRIMAX

- ❑ La généralisation des CSE permettrait des économies de fonctionnement à terme
 - Economie sur le coût de collecte des OM en porte à porte liée à la substitution progressive des CSE au porte-à-porte
 - L'échéancier indicatif de l'évolution des coûts fourni par le prestataire comporte des effets de seuils selon le nombre de zones collectées en porte à porte
 - Diminution des coûts de collecte et de traitement des OM liée à la baisse des volumes collectés (-6% estimés par la CCBS)
 - Economies sur la collecte du tri sélectif en porte à porte (communes de Belley, Culoz, Artemare et Virieu-le-Grand), moins onéreuse en CSE qu'en porte-à-porte, et suppression de la fourniture de sacs jaunes pour la collecte sélective
 - La suppression de la collecte sélective en porte à porte dès 2018 permettrait des économies plus rapides
- ❑ En prenant en compte les investissements à réaliser et les frais financiers, les économies de fonctionnement à terme permettent un « retour sur investissement » en 14 ans en moyenne
 - 6 ans pour les OM (1 500 k€ investis)
 - 80 ans pour le tri (3 000 € investis)

Montants en k€ (hors indexation des prix unitaires)	2017	2018	2019	2020	2021
Collecte des OM sans mise en place des CSE	712	712	712	712	712
Collecte des OM avec CSE et baisse des volumes	744	612	596	579	471
Ecart coût de collecte des OM	32	-100	-116	-133	-241
Traitement des OM sans mise en place des CSE	935	935	935	935	935
Traitement des OM avec CSE et baisse des volumes	935	926	898	888	879
Ecart coût de traitement des OM	0	-9	-37	-47	-56
Collecte sélective sans mise en place des CSE	362	343	343	343	343
Collecte sélective avec CSE	362	339	331	323	304
Ecart coût de collecte sélective	0	-4	-12	-19	-39
Total des écarts	32	-114	-165	-199	-336

ETAPE 1 | Rétrospective 2013-2016

ETAPE 2 | Création du budget 2017

ETAPE 3 | Prospective 2017-2021

Les hypothèses prospectives – situation actuelle

Hypothèses	2017	2018	2019	2020	2021
Dépenses de personnel	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%
Collecte, transports et déchetteries (hors évolutions liées au PPI)	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%
Autres dépenses	1,5%	1,5%	1,5%	1,5%	1,5%
Recettes hors TEOM et écocontributions	0,5%	0,5%	0,5%	0,5%	0,5%
Variations des bases de TEOM et variation éco-contributions	1,5%	1,5%	1,5%	1,5%	1,5%
Variation des taux de TEOM	0%	0%	0%	0%	0%
Taux d'intérêt des nouveaux emprunts	2,10%	2,10%	2,10%	2,10%	2,10%
Durée de remboursement des nouveaux emprunts en années (moyenne des durées d'amortissement des immobilisations)	14	14	14	14	14
Dépenses d'équipement (k€)	1 820	2 258	832	100	100

Le scénario présenté ci-après intègre

- Les dépenses et recettes de fonctionnement du BP 2017, à l'exception de la provision pour risque et charge pour 2017 (majorée de 70 k€/BP pour contentieux RH et déchèterie)
- La réalisation intégrale du PPI avec les économies prévisionnelles induites
- Une stabilité du taux de TEOM sur la période
- La réalisation de 100 k€ d'investissements annuels courants à partir de 2020

Concernant les intérêts d'emprunt, nous n'avons pas intégré le calcul des ICNE, en considérant que les emprunts seraient réalisés en fin d'exercice

Ce scénario prévoit la réalisation de 2 000 k€ d'emprunts nouveaux en 2017

Résultats du scénario « situation actuelle »

Montants en k€	2017	2018	2019	2020	2021
TOTAL dépenses de fonctionnement	4 095	3 938	4 080	4 168	4 073
TOTAL recettes de fonctionnement	3 822	3 674	3 732	3 785	3 837
Résultat de fonctionnement de l'exercice	-272	-264	-348	-383	-237
Résultats de fonctionnement n-1	2 196	1 924	999	265	-119
Résultats de fonctionnements cumulés	1 924	1 660	650	-119	-355
TOTAL dépenses d'investissement	1 882	2 447	1 034	310	316
Emprunt nouveau	2 000	0	0	0	0
TOTAL recettes d'investissement	2 778	979	1 310	904	513
Résultat d'investissement de l'exercice	896	-1 468	276	594	197
Résultat d'investissement n-1	-90	806	-661	-386	208
Résultats d'investissements cumulés	806	-661	-386	208	406
Solde global de clôture	2 731	999	265	90	51

- ❑ En réalisant 2 000 k€ d'emprunts, les excédents de fonctionnement reportés seront consommés en 2020. Le déséquilibre de la section d'exploitation devra être couvert à partir de 2020
- Par des économies de fonctionnement
 - Par une subvention du budget principal
 - Par une hausse de la TEOM (à titre d'illustration, pour couvrir un déficit de 240 k€, les taux de TEOM devraient être augmentés d'environ 8%)

Synthèse financière (en k€)	2017	2018	2019	2020	2021
Encours de dette au 31/12	2 375	2 196	2 011	1 820	1 624
Capacité de désendettement	-1 186,3	59,7	26,3	18,3	6,7

Variante avec réduction des amortissements (hypothèse avril 2017)

- ❑ En sus des amortissements obligatoires, l'assemblée délibérante du SIVOM avait décidé d'étendre l'amortissement budgétaire à d'autres catégories de biens
 - Constructions du quai de transfert et des travaux réalisés et à venir pour les déchetteries et réhabilitation de la décharges des Erruts
 - Travaux de voirie réalisés et ceux nécessaire à l'implantation des CSE

Dotations aux amortissements prévisionnelle	2017	2018	2019	2020	2021
Montant des amortissements obligatoires et amortissements étendus par l'assemblée délibérante	176	310	442	502	497
Dont amortissements obligatoires	44	144	216	264	259
Dont amortissements étendus	132	165	225	238	238

- ❑ En cessant les amortissements étendus par l'assemblée délibérante, la section de fonctionnement serait pratiquement équilibrée en 2021, mais la quasi-totalité du solde global de clôture aura été consommée
 - Cette option nécessitera une délibération de CCBS et l'accord du Trésor Public et de la Préfecture

Variante avec suppression des amortissements étendus (en k€)	2017	2018	2019	2020	2021
TOTAL dépenses de fonctionnement	3 963	3 772	3 855	3 930	3 835
TOTAL recettes de fonctionnement	3 814	3 665	3 715	3 766	3 817
Résultat de fonctionnement de l'exercice	-141	-99	-131	-156	-9
Résultats de fonctionnement n-1	2 196	2 056	999	265	90
Résultats de fonctionnements cumulés	2 056	1 957	868	108	80
TOTAL dépenses d'investissement	1 882	2 447	1 026	299	305
Emprunt nouveau	2 000	0	0	0	0
TOTAL recettes d'investissement	2 646	814	1 381	884	294
Résultat d'investissement de l'exercice	764	-1 633	355	584	-11
Résultat d'investissement n-1	-90	675	-959	-603	-19
Résultats d'investissements cumulés	675	-959	-603	-19	-30
Solde global de clôture	2 731	999	265	90	51

Conclusion

- ❑ L'équilibre du budget annexe et la réalisation du PPI peuvent être réalisés en respectant 3 conditions
 - Augmenter fortement le niveau d'endettement (+ 2 000 k€)
 - Limiter le volume d'investissements une fois le PPI réalisé
 - Réduire le déficit de fonctionnement en limitant les dotations aux amortissements
- ❑ Dans ces conditions, le taux de TEOM pourrait rester stable jusqu'en 2022
- ❑ Sans modifier l'amortissement étendu, la hausse de la TEOM devrait être votée dès 2020
- ❑ Pour éviter une hausse de la TEOM, la CCBS pourra également
 - Réduire encore le déficit de fonctionnement si des sources d'économies sont identifiées
 - Concurrence accrue sur les marchés de prestations de service
 - Optimiser les recettes de redevance spéciale
 - A défaut, financer le PPI par des emprunts plus importants (au-delà de 2 000 k€)